

COMMUNE DE HOYMILLE

PROTOCOLE SANITAIRE APPLICABLE

LORS DE LA BROCANTE

DU 12 SEPTEMBRE 2021

- Le port du masque est obligatoire par les exposants, et par les visiteurs. Les agents de sécurité postés aux entrées sont chargés de vérifier que chaque visiteur est porteur d'un masque.

- Sens de circulation imposé et matérialisé par un marquage au sol
- interdiction pour les visiteurs de toucher les objets à la vente
- mise à disposition de gel hydro-alcoolique
- limitation du nombre de visiteurs par stand : 1 personne pour 8 m²
- un affichage comportant ces consignes sera apposé sur tous les points d'entrées, et tous les supports de communication situés à l'intérieur du périmètre.
- les horaires de la brocante sont : de 8h à 17h. Afin de respecter la sécurité de la manifestation, il est interdit d'installer ou de remballer les étals pendant ce créneau.

Le présent protocole est susceptible d'être modifié en fonction des consignes sanitaires applicables au mois de septembre.

Le Maire,

NB : il est rappelé que seuls les produits autorisés doivent être mis en vente (articles, meubles, objets, vêtements d'occasion). Sont notamment interdits : Bouteilles de gaz vides, armes à feu, munitions, couteaux à longue lame, contrefaçons, nourriture et alcool, animaux).

Il est interdit de réserver un emplacement destiné uniquement au stationnement d'un véhicule sur le parcours de la brocante.